

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00389

**PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT
URBAIN DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 103

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160509-D20160038910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Yves LECOCQ,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, Mme Babette LUYA,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Fabienne PERRIN,
M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christine ROUX,
Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE

L'agglomération de Saint-Etienne Métropole est engagée depuis de nombreuses années auprès des communes et des acteurs locaux dans la conduite d'un projet territorial visant à favoriser la cohésion sociale et urbaine à l'échelle de son territoire, notamment par le soutien aux projets du Programme National pour la Rénovation Urbaine (ANRU1) et au volet habitat/cadre de vie du contrat urbain de cohésion sociale.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) financé par l'ANRU, six sites comptant près de 22 400 habitants ont été retenus à l'échelle de Saint-Etienne Métropole :

- 2 sites d'intérêt national : Montreynaud et Tarentaize-Beaubrun à Saint-Etienne ;
- 4 sites d'intérêt régional : Cotonne-Montferré et quartiers Sud-Est à Saint-Etienne, les centres-villes de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier.

Ces sites font l'objet de projets de renouvellement urbain qui sont à des niveaux de définition et d'avancement différents.

En vue d'une phase de conventionnement avec l'ANRU, ces projets doivent faire l'objet d'un protocole de préfiguration porté par Saint-Etienne Métropole. Le protocole doit permettre de définir le contenu précis des projets, ainsi que leur montage opérationnel et financier. Cela dans une approche plus large, cohérente avec les politiques d'agglomération (contrat de ville, PLH, PDU, Projet d'agglomération...).

Le projet présenté à l'ANRU est articulé au Contrat de Ville de Saint-Etienne Métropole signé le 1^{er} juillet 2015 qui s'appuie sur trois piliers. Les piliers 1 et 3 visent à renforcer le développement social du territoire, à accompagner l'autonomie de ses habitants, et à développer l'activité économique et favoriser l'emploi. Le pilier 2 vise à améliorer le cadre de vie des habitants, il est décliné en cinq orientations stratégiques :

- reconquérir et redonner une attractivité aux centres anciens dégradés des vallées et de la ville centre ;
- poursuivre la dynamique du renouvellement urbain des quartiers d'habitat social les plus en difficulté de l'agglomération ;
- améliorer l'attractivité de l'offre immobilière existante, prévenir et lutter contre la précarité énergétique ;
- améliorer la mobilité et les parcours résidentiels des habitants ;
- poursuivre la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Plus globalement, ce projet représente un élément fort de la politique de reconquête urbaine de l'agglomération, il trouve son sens dans une articulation avec les autres projets métropolitains (notamment « Manufacture Plaine-Achille », « Novaciéries », « Entrée-Est »).

En matière d'habitat, les quartiers du contrat de ville et du NPNRU sont constitués des segments les plus fragiles du marché, il s'agit de secteurs à enjeux forts pour la politique locale de l'habitat et de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole (requalification du parc privé dégradé, copropriétés fragiles, renouvellement et réhabilitation du parc HLM, accession abordable à la propriété).

Un protocole de préfiguration a été élaboré par Saint-Etienne Métropole en lien avec les communes et les services de l'Etat. Ce protocole précise les enjeux stratégiques sur le volet urbain/cadre de vie et les premières orientations opérationnelles pour chaque site. Le protocole prévoit :

- les moyens dédiés à la conduite de projet et aux études pendant sa durée sur les différents sites. Il prévoit notamment plusieurs actions sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole qui pourront bénéficier d'un financement de 50 % de l'ANRU :
 - la mobilisation d'une ingénierie pour un montant prévisionnel de dépenses de 95 000 € ;
 - trois études pour un montant prévisionnel de dépenses de 95 000 € :
 - une étude portant sur la reconstitution de l'offre liée aux relogements des opérations de démolition ;
 - une étude déplacements portant sur les quartiers Nord-Est de la Ville de Saint-Etienne ;
 - une étude d'opportunité et de pré-programmation pour le pôle de l'efficacité énergétique sur le quartier Tarentaize-Beaubrun en lien avec le projet « *TBC e-Déclic – Quartier Énergétique* ».
- des dispositifs opérationnels sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole déjà engagés cofinancés par l'ANAH sur la durée du protocole :
 - le plan de Sauvegarde du Forum sur le quartier de Montreynaud ;
 - le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) ;
 - les études pré-opérationnelles d'OPAH-RU sur les quartiers Tarentaize-Beaubrun – Crêt de Roc/Soleil et sur les centres-villes de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier.
- des nouveaux dispositifs opérationnels sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole avec un cofinancement prévisionnel de l'ANAH de 50 % :
 - l'animation de dispositifs OPAH-RU sur les communes de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier suite aux études pré-opérationnelles engagées pour un montant prévisionnel de dépenses de 88 000 HT sur la période du protocole ;
 - une étude pré-opérationnelle/préparatoire d'OPAH copropriété sur le quartier Cotonne – Montferré à Saint-Etienne pour un montant prévisionnel de dépenses de 41 667 € HT.

La programmation de ces nouveaux dispositifs ainsi que leurs montages financiers seront à préciser dans des conventions spécifiques à signer entre Saint-Etienne Métropole, l'ANAH et les différents intervenants concernés.

La participation prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole aux actions inscrites au protocole de préfiguration s'établit à un montant de 216 461 €, dont 62 284 € sur des actions nouvelles.

Le protocole de préfiguration intègre également une partie inscrite à titre informatif. Cette partie comprend :

- les opérations pour lesquelles un début d'exécution anticipé a été demandé. Pour ces opérations un éventuel cofinancement de l'ANRU sera confirmé en phase de conventionnement. Concernant ces opérations, Saint-Etienne Métropole est maître d'ouvrage de l'aménagement d'un carrefour sur le secteur Dupré-Rondet (Tarentaize-Beaubrun). La participation prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole à cette opération représente un montant de 224 000 €. Le montage financier de cette opération sera à préciser dans le cadre de la programmation voirie de la Ville de Saint-Etienne, des conventions spécifiques seront à signer entre Saint-Etienne Métropole et les différents intervenants concernés.

La partie travaux des projets d'OPAH-RU sur les centres-villes de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier dont la programmation et les montages financiers seront à préciser ultérieurement. Le protocole de préfiguration a été présenté lors du Comité d'engagement de l'ANRU du 07 juillet 2016. Il doit désormais être signé par l'Etat, l'ANRU, l'ANAH, Saint-Etienne Métropole en tant que « porteur de projet », les Villes de Saint-Etienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne, les différents bailleurs sociaux maître d'ouvrage d'opérations, AMOS 42.

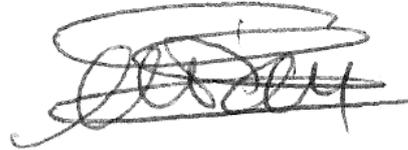
Le projet de protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de l'agglomération stéphanoise ainsi que son annexe financière sont joints au présent rapport.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de l'agglomération stéphanoise cofinancé par l'ANRU dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération ;**
- **les recettes de fonctionnement correspondantes à la conduite de projet seront perçues au chapitre 74 du budget RH de l'exercice 2017 ;**
- **les dépenses de fonctionnement correspondantes aux études conduites dans le cadre du programme partenarial EPURES seront imputées au chapitre 65 du budget Prospective de l'exercice 2017 ;**
- **les dépenses et recettes d'investissement correspondantes à l'étude d'opportunité et de pré-programmation pour le pôle de l'efficacité énergétique sur le quartier Tarentaize-Beaubrun seront perçues au chapitre 259 du budget DDUR de l'exercice 2016 et 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.

Gaël PERDRIAU